

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2016 à 19H00

Membres présents : MM. Pierre STEININGER, Gilbert COMPARON, Laurent BINTZ, Mme Denise KUBIAK, MM. Christophe ELSEN, Alain PFORTNER, Mmes Marie EGLOFF, Brigitte KLASKALA, Joëlle PIRIH, M. François HAINKA, Mmes Astrid MOHR, Marie-Jacqueline FLAUSSE, Mireille MULLER.

Membres absents excusés : MM. Aloyse STEIN, Ouro Nimini TCHANILE.

**Approbation du compte rendu de la dernière réunion.**

Après avoir approuvé le compte rendu de la dernière réunion, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

**161214 -01 Subvention à l'ACR pour l'année 2017.**

Par courrier du 06 octobre 2016, le Football Club de Rosbruck demande le versement d'une subvention pour l'année 2017.

Après examen du bilan prévisionnel des frais LLF + DMF et de l'arbitrage pour la saison 2016-2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au versement d'une subvention de 5000 € à l'ACR pour l'année 2017.

Les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2017.

**161214 -02 Subvention exceptionnelle à l'ACR pour l'année 2017.**

Par courrier du 12 décembre 2016, l'Alliance Cocheren-Rosbruck demande le versement d'une subvention exceptionnelle en complément de celle déjà accordée pour l'année 2017 pour la participation des jeunes de l'ACR au tournoi International « Copa Jordi » en Espagne.

La mise en œuvre de ce projet nécessite un financement de 18 560 euros. La commune de Cocheren, la communauté d'Agglomération de Forbach et le Conseil général seront également sollicités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au versement d'une subvention complémentaire de 500 € à l'ACR pour l'année 2017 à condition que le voyage ait effectivement lieu.

Les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2017.

**161214 -03 RIFSEEP.**

Le maire présente à l'assemblée le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Il comprend deux parts : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et à son expérience, versée mensuellement et le complément indemnitaire annuel (CIA) versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent. Ce complément est facultatif et peut varier d'une année à l'autre. Le CIA est versé à la fin de l'année.

Il est proposé d'affecter 50%, soustraits à la part IFSE à l'enveloppe CIA, sachant que la part CIA ne devra jamais être supérieure à la part IFSE et ce, quelle que soit la catégorie.

### **161214 – 04 Fusion des écoles de Rosbruck.**

En vue de préparer la carte scolaire pour la rentrée 2017,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

De donner un avis favorable au projet de fusion de l'école élémentaire Emile Poncelet et de l'école Maternelle « Le temps des Cerises ».

### **161214 – 05 Vente de terrains à des particuliers.**

Des personnes ayant un projet de construction souhaitent acquérir une parcelle de terrain appartenant à la commune de Rosbruck.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section 7 parcelle 655 d'une contenance de 23.23 ares situées sur la commune de Rosbruck, rue nationale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, moins une abstention,

- Autorise la vente de ce terrain à ces particuliers ou à toute personne morale s'y substituant.
- Fixe le prix de vente de cette parcelle à 64 460 €, (6 ares à 5000 € et 17,23 ares à 2000 €)
- Autorise le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de ces parcelles et à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces qui s'y rapporteront.

### **161214 - 06 Construction d'un groupe scolaire à Rosbruck : Adhésion au contrat AMITER 2015-2020 et demande de subvention au titre de l' AMITER.**

Monsieur le Maire indique que la construction d'un nouveau groupe scolaire comprenant :

- une école maternelle avec deux salles de classe,
- une école primaire avec deux salles de classe
- une salle polyvalente mutualisée

est projetée sous réserve d'obtention de subventions. Le coût estimé des travaux s'élève à 2 926 957 € HT.

Vu la non-conformité des écoles aux règles d'accessibilités, aux normes de sécurité et vu le rapport des experts judiciaires, le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir débattu, à l'unanimité :

-Sollicite son adhésion au contrat AMITER pour la période de programmation 2015-2020,

-Autorise le Maire à signer un contrat pluriannuel avec le Département,

-Décide de construire un nouveau groupe scolaire dont le coût est estimé à 2 926 957 € HT,

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention au titre de l'AMITER et tout pouvoir pour exécution.
- Décide de prévoir les crédits au budget 2017.

**161214 - 07 Construction d'un groupe scolaire à Rosbruck : demande de subvention au titre de la D.E.T.R.**

Monsieur le Maire indique que la construction d'un nouveau groupe scolaire comprenant :

- une école maternelle avec deux salles de classe,
- une école primaire avec deux salles de classe
- une salle polyvalente mutualisée

est projetée sous réserve d'obtention de subventions. Le coût estimé des travaux s'élève à 2 926 957 € HT.

Vu la non-conformité des écoles aux règles d'accessibilités, aux normes de sécurité et vu le rapport des experts judiciaires, le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir débattu, à l'unanimité :

- Décide de construire un nouveau groupe scolaire dont le coût est estimé à 2 926 957 € HT,
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour déposer les dossiers de demande de subvention au titre de la D.E.T.R. et tout pouvoir pour exécution.
- Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2017.

**161214 - 08 Construction d'un groupe scolaire à Rosbruck – Adoption des marchés de maîtrise d'oeuvre.**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la construction d'un nouveau groupe scolaire une consultation d'architecte a été lancée.

Le Maire informe sur le déroulement de la procédure. La commune a fait paraître un avis d'appel public à la concurrence le 12/02/2016.

La commission, après examen des dossiers, décide de retenir :

Le cabinet D. ANTOINE de Saint-Avold pour la mission de base.  
L'agence d'architecture ID Architecture de Yutz pour les missions EXE et OPC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-Décide de retenir les cabinets D. ANTOINE et ID Architecture pour la réalisation du projet de groupe scolaire,

-Précise les taux de rémunération retenus :

D. ANTOINE	Mission de base	8,4 %
ID Architecture	OPC	1,0 %
ID Architecture	EXE	1,5 %

- Autorise le Maire à signer les marchés de maîtrise d'oeuvre pour ces opérations,
- Donne tout pouvoir au Maire pour exécution,
- Décide de prévoir les crédits au budget 2017.

#### **161214 – 09 Approbation de l'Agenda d'accessibilité programmée (AD'AP).**

L'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

A compter de cette date, le gestionnaire des Etablissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) ont désormais la possibilité pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap).

L'Ad'ap correspond à un engagement de réaliser les travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Vu l'obligation d'élaborer un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) pour l'ensemble des établissements recevant du public (ERP),

Attendu qu'il convient de valider ledit agenda,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité,

Décide :

D'annuler la précédente délibération du 20/10/2016 proposant l'étalement des travaux sur 6 ans.

D'élaborer un agenda d'accessibilité programmé comportant un descriptif des bâtiments, les autorisations de travaux, les éventuelles demandes de dérogation, le phasage annuel des travaux et leurs financements,

D'autoriser le Maire à demander un étalement desdits travaux de mise en conformité sur 3 ans,

D'autoriser le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer les documents y relatifs.

#### **161214 - 10 Epanchage des digestats issus de l'installation de méthanisation dite « METHAVALOR ».**

Une enquête publique, au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, a eu lieu du 9 octobre au 23 novembre 2016 sur la demande du SYDEME, Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Moselle-Est, d'épandre des digestats issus de l'usine de méthanisation du SYDEME de Morsbach.

Monsieur le Maire expose les teneurs du dossier d'enquête mis à la disposition du public et fait état des articles parus dans la presse et de l'ADPSE (Association de défense contre la Pollution de Sarreguemines et des environs) contre le procédé d'épandage. Enfin il communique le courrier du Président du SYDEME apportant des explications complémentaires à destination des élus.

Le Conseil Municipal prend également connaissance du plan d'épandage prévu sur le territoire de la commune de Rosbruck annexé au dossier d'enquête ainsi que des périmètres de protection préconisés.

Après en avoir débattu,  
Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé du Maire,

Déclare s'opposer à l'épandage des boues sur les parcelles situées rue Houchard. En effet, ces parcelles se trouvent en zone Ni du PLU de la commune de Rosbruck, c'est-à-dire en zone Naturelle Inondable.

En raison de l'exploitation minière, ce secteur a subi des affaissements importants pouvant aller jusqu'à 15m et en cas de fortes pluies, les eaux de ruissellement qui auront au préalable lessivé les terrains concernés par l'épandage s'écouleront vers le poste de relevage du Weihergraben et seront inexorablement pompées dans la Rosselle. Ce processus accentuera encore la pollution de cette rivière déjà bien dégradée au demeurant.

En outre les parcelles sont situées à proximité d'immeubles d'habitation et de chemins de randonnée empruntés par de nombreux promeneurs et cyclistes qui dès lors seront incommodés par les nuisances olfactives dégagées par les digestats issus de l'installation de méthanisation dite « Méthavalor ».

### **161214 - 11 - Subvention individuelle pour les élèves du collège « Le Hérapel » de Cocheren.**

Dans le cadre du projet d'établissement mettant d'une part l'accent sur l'apprentissage des langues et d'autre part sur la citoyenneté, le collège « Le Hérapel » de Cocheren organise pour l'année 2017 :

Pour le niveau cinquième :

Un voyage linguistique et sportif en Autriche du 06 au 10 février 2017 pour 55 élèves.

Pour le niveau quatrième :

Un voyage linguistique et sportif à OBERTHAL en Allemagne du 15 au 19 mai 2017 pour 20 élèves ayant choisi l'option Langue et Culture Régionale.  
Un voyage culturel à Poitiers du 02 au 06 mai 2017 pour 55 élèves.

Pour le niveau troisième :

Un voyage pédagogique en Normandie du 03 au 07 avril 2017 pour 49 élèves.

Le collège sollicite une subvention individuelle pour les élèves intéressés par ces voyages. Six élèves domiciliés à Rosbruck sont concernés par cette demande.

Pour une meilleure gestion, la subvention sera directement versée aux familles concernées. Le Collège transmettra les Relevés d'Identité Bancaire.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité,

- d'accorder une subvention de 20 € à la famille de chaque élève qui aura effectivement participé au voyage.

- De prévoir les crédits nécessaires au budget 2017.

**161215 - 12 – Réalisation d'un ouvrage sur l'histoire de Rosbruck : demande de subvention auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la Communauté d'Agglomération de Forbach et au titre de la Réserve Parlementaire des Députés et Sénateurs.**

Dans le cadre de la réalisation d'un ouvrage sur l'histoire de Rosbruck de l'Antiquité à nos jours qui nécessite un financement de 18 157,90 €,

le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- d'autoriser le Maire à déposer des demandes de subvention auprès :
  - du Conseil Régional
  - du Conseil Départemental
  - de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France
  - et au titre de la Réserve Parlementaire des Députés et Sénateurs.

Séance levée à 20H00 – comprenant les délibérations n° 161214 - 01 à 161214 - 12.

Pierre STEININGER :

Gilbert COMPARON :

Laurent BINTZ :

Denise KUBIAK:

Christophe ELSSEN :

Alain PFORTNER :

Marie EGLOFF :

Brigitte KLASKALA :

Joëlle PIRIH :

François HAINKA :

Astrid MOHR :

Marie-Jacqueline FLAUS :

Mireille MULLER :